

République Française  
Département de l'Hérault  
**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT**

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 8 juillet 2019**  
~~~~~

**TRAVAUX POUR LA RÉHABILITATION DES RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT  
DES COMMUNES DE BÉLARGA ET CAMPAGNAN  
MODIFICATION DU MONTANT DU PROJET ET DES DEMANDES DE SUBVENTION.**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 8 juillet 2019 à 18h00 à la Salle du Conseil Communautaire sous la présidence de M. Louis VILLARET, Président de la communauté de communes.

Étaient présents ou  
représentés :

M. Philippe SALASC, M. Georges PIERRUGUES, M. Michel SAINTPIERRE, Madame Roxane MARC, M. Maurice DEJEAN, M. René GOMEZ, Monsieur Claude CARCELLER, M. Louis VILLARET, Mme Martine BONNET, M. Jean-Pierre PECHIN, M. Jean-Pierre GABAUDAN, Madame Jocelyne KUZNIAK, Mme Agnès CONSTANT, Monsieur Jean-Pierre BERTOLINI, M. Daniel JAUDON, Monsieur Jean-Luc DARMANIN, Madame Véronique NEIL, Mme Josette CUTANDA, Madame Marie-Hélène SANCHEZ, Monsieur Olivier SERVEL, Monsieur Jean-François SOTO, Monsieur Henry MARTINEZ, Monsieur Marcel CHRISTOL, Monsieur David CABLAT, Monsieur René GARRO, M. Pascal DELIEUZE, Mme Maria MENDES CHARLIER, Monsieur José MARTINEZ, Monsieur Yannick VERNIERES, Mme Nicole MORERE -M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND, Monsieur Xavier PEYRAUD suppléant de Monsieur Stéphane SIMON, Madame Catherine VIGNERON suppléant de Monsieur Christian VILOING, M. Sébastien LAINE suppléant de Monsieur Jean-Claude CROS

Procurations :

Mme Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC à Madame Véronique NEIL, M. Bernard GOUZIN à M. Louis VILLARET, Madame Amélie MATEO à Monsieur Jean-François SOTO, Madame Marie-Françoise NACHEZ à Mme Martine BONNET, Madame Annie LEROY à Madame Marie-Hélène SANCHEZ

Excusés :

Monsieur Jean-André AGOSTINI

Absents :

M. Gérard CABELLO, Madame Béatrice FERNANDO, Mme Florence QUINONERO, Monsieur Jean-Luc BESSODES, Monsieur Grégory BRO, M. Philippe MACHETEL, Madame Isabelle ALIAGA

Quorum : 24	Présents : 34	Votants : 39	Pour 39 Contre 0 Abstention 0
-------------	---------------	--------------	-------------------------------------

Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants et L 5211-6 alinéa 1.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

*VU l'arrêté préfectoral n° 2018-1-1361 du 29 novembre 2018 fixant les derniers statuts en vigueur de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault et en particulier sa compétence optionnelle en matière d'assainissement ;*

*VU ensemble, les délibérations n°1673 du 19 mars 2018 et n°1774 en date du 24 septembre 2018 se prononçant favorablement sur la poursuite de l'opération afférente aux travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement des communes de Bélarga et Campagnan et aux demandes de subventions en découlant ;*

*VU le marché de maîtrise d'œuvre attribué au bureau d'étude ENTECH le 23 mars 2017 par le Syndicat Intercommunale à Vocation Unique Assainissement Bélarga-Campagnan transféré à la Communauté de communes le 1<sup>er</sup> janvier 2018 ;*

*VU l'avis favorable à l'unanimité du Conseil d'exploitation en date du 17 juin 2019.*

CONSIDERANT que le rapport d'avant-projet rendu en mars 2018 avait permis de définir et de mettre en avant les points suivants :

- Présentation et diagnostic du réseau existant ;
- Présentation du programme de travaux ;
- Dimensionnement des ouvrages et particularité des travaux ;
- Le coût provisoire de l'opération.

CONSIDERANT que l'analyse de ce rapport avait conduit à identifier des travaux prioritaires à réaliser sur le réseau d'assainissement sur les communes de Campagnan et Bélarga,

CONSIDERANT que l'estimation du coût global du projet s'élevait alors à 265 055 € HT soit 318 066 € TTC,

CONSIDERANT que le rapport projet rendu en février 2019 a permis quant à lui, de définir et de mettre en avant les points suivants :

- Présence d'amiante ciment dans le réseau d'assainissement ;
- Obligation de déposer ces réseaux d'assainissement amianté pour mener à bien notre opération ;
- Encombrements du sous-sol par la présence de réseaux divers ;
- Exiguïté de la localisation des travaux ;
- Coût de l'opération définitif.

CONSIDERANT que l'estimation du coût global définitif des travaux s'élève aujourd'hui à 363 230 € HT soit 435 876 € TTC, dont la décomposition est présentée en annexe,  
 CONSIDERANT que l'estimation du coût global définitif de l'opération comprenant les études connexes et les travaux s'élève à 392 285 € HT soit 470 742 € TTC, dont la décomposition est présentée en annexe,

**Le Conseil communautaire de la communauté de communes Vallée de l'Hérault,  
 APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Le quorum étant atteint

### DÉCIDE

**à l'unanimité des suffrages exprimés,**

- d'abroger et remplacer en conséquence les délibérations communautaires n°1673 du 19 mars 2018 et n° 1774 en date du 24 septembre 2018 susmentionnées,
- de se prononcer favorablement sur la réévaluation des coûts de l'opération ci-dessus présentée et de réajuster les demandes de subventions auprès des financeurs concernés : Département et Agence de l'eau,
- d'approuver en conséquence le plan de financement correspondant ci-annexé,
- d'autoriser Monsieur le Président à modifier, si besoin et sans augmentation de la dépense pour la communauté de communes, le plan de financement prévisionnel,
- d'engager la Communauté de communes Vallée de l'Hérault à rembourser au Département et à l'Agence de l'Eau la subvention perçue en cas de non-respect des obligations,
- de s'engager à respecter la charte qualité réseaux,
- d'autoriser Monsieur le Président à accomplir l'ensemble de formalités afférentes à la bonne exécution de ce dossier.

Transmission au Représentant de l'Etat N° 2014 le 09/07/19 Publication le 09/07/19 Notification le <b>DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE</b> Gignac, le 09/07/19 Identifiant de l'acte : 034-243400694-20190708-lmc1111647-DE-1-1 Le Président de la communauté de communes Signé : Louis VILLARET	Le Président de la communauté de communes          Louis VILLARET
---	---

**Département de l'Hérault**  
**Communauté de Communes Vallée de L'Hérault**  
**Commune de Belarga et Campagnan**

Travaux pour la réhabilitation des réseaux d'assainissement

**Plan de financement prévisionnel 80% de subventions**

<b>DEPENSES</b>			<b>RECETTES</b>		
<b>COUT DU PROJET: dépenses par poste</b>	<b>Montant HT</b>	<b>Part</b>	<b>SUBVENTIONS</b>	<b>Montant HT</b>	<b>Part</b>
Travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement	363 230,00 €		Département de l'Hérault	117 685,50 €	30%
			Agence de l' Eau RMC	117 685,50 €	30%
Sous total TRAVAUX	363 230,00 €	92,6%	Total des subventions	235 371,00 €	60%
Etudes préalables (géodetection, diagnostic HAP et amiante)	7 900,00 €		<b>AUTOFINANCEMENT PAR CCVH</b>	<b>Montant HT</b>	<b>Part</b>
Missions annexes au travaux (maitrise d'œuvre, CSPP, essais)	21 155,00 €		Communauté de Communes Vallée de l'Hérault	156 914,00 €	40%
Sous total ETUDES	29 055,00 €	7,4%			
<b>TOTAL OPERATION € HT</b>	<b>392 285,00 €</b>	<b>100%</b>		<b>392 285,00 €</b>	<b>100%</b>
TVA 20%	78 457,00 €			78 457,00 €	
<b>TOTAL OPERATION € TTC</b>	<b>470 742,00 €</b>			<b>470 742,00 €</b>	